



14^{ème} législature

Question N° : 2772 de M. Boisserie Daniel (Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Vienne) Question écrite

Ministère interrogé > Budget

Ministère attributaire > Budget

Rubrique > plus-values : imposition

Tête d'analyse > exonération

Analyse > cessions immobilières.
réforme. perspectives

Question publiée au JO le : 07/08/2012 page : 4640

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le régime d'imposition des plus-values immobilières. La précédente majorité avait réformé le système en vigueur. Ainsi, depuis le 1^{er} février 2012, les plus-values immobilières sont fiscalisées au taux de 19 %, après un abattement très progressif permettant une exonération totale après trente ans de détention du bien concerné. Le projet du nouveau Président de la République prévoyait une remise à plat de la fiscalité. Dans ce cadre, une des hypothèses consistait à revenir à une situation proche de celle existant jusqu'en 2004, à savoir une exonération totale des plus-values immobilières à l'issue de vingt-deux années de propriété. Il lui demande donc si cette mesure sera inscrite dans le projet de loi de finances pour 2013 et quelles en seront les principales caractéristiques.